



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juin 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 06 16-04- ASSOCIATIONS - Subvention 2025 à la
MJC de Vaugneray dans le cadre de la convention territoriale globale

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/06/2025
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 10/06/2025
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 17/06/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Christian NEUVILLE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle les actions de la Maison des jeunes et de la culture de VAUGNERAY sur la commune :

- Renforcer le lien social par des actions avec les habitants, et notamment les jeunes, les associations, les collectivités territoriales.
- Organiser, encourager, coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales et culturelles, offrant ainsi à la population toute entière, de l'enfance au 3ème âge, la possibilité du développement de leur personnalité et de leur épanouissement. Ces actions s'adressent à tous.
- Favoriser la formation des élus associatifs et des bénévoles.
- Développer la pratique de toutes les solidarités.
- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture.
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale.
- La réhabilitation du débat public.
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une société plus solidaire et tolérante.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, la MJC assure notamment l'animation du secteur jeunesse et l'animation du cyber espace. Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 54 682 €.

Coût du poste à ½ temps de l'animateur (animation globale) :	24 460
Coût du poste de l'animateur (animateur jeunes) :	37 244
Fonctionnement du Cyber Espace (contrats et entretien) :	550
Bonus territorial CAF	- 7 572
Total	54 682

(pour mémoire la subvention en 2024 était de 52 791 €)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat entre la MJC, la commune de Vaugneray

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'accorder une subvention de 54 682 € à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.

DIT QUE ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2025

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

20.06.2025

et de la publication en mairie le

20.06.2025

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

